

# QUOI DE NEUF ?

à Aulnay sur Mauldre

N° 29 - Novembre 2021

## Chers amis de « Quoi de Neuf ? »



Beaucoup d'entre vous nous ont demandé pourquoi aucun nouveau bulletin n'était paru depuis le numéro 28 du mois de mai 2021.

Il y a plusieurs raisons à cela ; peut-être une sorte de « blues » des trois élus de la liste « Soyons tous Acteurs pour Aulnay » qui s'étaient engagés pour agir pour les Aulnaysiens, même au sein de l'équipe actuelle, et qui se sont vus systématiquement écartés de toute participation active.

Pourtant, ils se sont montrés très conciliants en début de mandat et aucun d'entre eux n'avait de lourd passif avec Jean-Christophe Charbit. Ce dernier leur avait même dit qu'il entendait améliorer l'information et la concertation avec tous les conseillers. Ils y ont cru, mais hélas, les faits sont là et on ne se refait pas... Chaque question posée en conseil municipal n'est que le prétexte à une feinte indignation et à de grandes envolées vengeresses.

La deuxième raison est que le maire avait annoncé le 7 juin 2021 la sortie prochaine d'un bulletin municipal « La feuille d'Aulne ». À la satisfaction générale, il avait même proposé un encart à « l'opposition ». Le texte avait été fourni dans les délais. Des contributions avaient également été remises par les associations et la publication du tableau de leurs subventions avait été actée dans le compte rendu de cette réunion.

« Quoi de Neuf ? » attendait donc la sortie du bulletin municipal pour le commenter.

Mais il ne fait pas de doute que le texte remis ne plaisait pas à Jean-Christophe Charbit ; il a donc, comme à l'habitude, renoncé à cette publication.

De nombreux événements se sont produits à Aulnay depuis la sortie du confinement et nous allons vous en parler. Bien sûr, les articles de divertissement et de culture seront également au rendez-vous, comme la suite attendue de l'histoire du moulin des Brissettes. Compte tenu du long délai depuis la parution de la première partie, nous avons choisi d'en publier ici l'intégralité.

*L'équipe de « Quoi de Neuf ? »*

## LE PLUi EST TOUJOURS VALIDE



Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de GPS&O est applicable sur les 73 communes de son territoire depuis le 21 février 2020 (Approbation en Conseil Communautaire le 16 janvier 2020).

Cependant, le Maire de notre commune et membre du Conseil Communautaire a déposé une requête le 3 août 2020 auprès du Tribunal Administratif pour demander l'annulation de la délibération du 16 janvier 2020 qui avait approuvé le PLUi. Plus précisément, il soutenait :

- que le classement en zone NV (Naturelle Valorisable) des parcelles cadastrées section AE n° 270 et 1 sur lesquelles il entendait implanter des commerces était abusif et qu'en outre, il ne s'agissait pas de commerces de flux, mais de proximité.
- que le classement en zone NV des secteurs du Val d'Aulnay et de la route de Bazemont était entaché d'une erreur manifeste d'appréciation car ils se trouvaient dans des tissus urbains constitués,
- que le temps de parole que lui avait accordé le Président de GPS&O le 11 décembre 2018 avait été insuffisant pour faire valoir ses arguments.

Par décision en date du 28 juillet 2021 le TA a rejeté la requête de la commune d'Aulnay sur Mauldre (audience du 21 juin 2021).

Les projets de construction ou de rénovation menés dans

notre commune doivent donc s'inscrire dans les règles harmonieuses du PLUi.

La version intégrale du PLUi est consultable sur le site internet de GPS&O ainsi qu'un guide d'application. Le plan de zonage de la commune y est mentionné. Il est possible de consulter également sur le site Géoportail Urbanisme les différentes parcelles cadastrales de la commune avec les spécificités du PLUi qui s'y rapportent.

Le dépôt de dossier d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou de démolir, demande d'enseigne, autorisation de travaux) est à effectuer en mairie. L'autorisation finale est donnée par le Maire ou l'adjoint par délégation.

Une première modification du PLUi est engagée (délibération de la CU GPS&O du 23 septembre 2021) et un registre de concertation est mis à la disposition des citoyens en mairie.

Le processus de consultation est également en ligne sur le site <https://construireensemble.gpseo.fr>

*Jean-Pierre*

### **Informations complémentaires :**

*Le permis de construire pour la réalisation des commerces délivré par la commune le 2 août 2019 a été annulé par le TA de Versailles par un jugement en date du 8 mars 2021. M. le Maire a déposé une requête auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles le 3 mai 2021 pour faire appel de ce jugement.*

*Pour ce qui concerne la décision du 28 juillet 2021, il est probable que M. le Maire fera également appel de cette décision comme il l'a indiqué lors de la séance du conseil municipal du 19 octobre.*



La pandémie a durement touché le secteur associatif.

Depuis le 1<sup>er</sup> confinement, en mars 2020, les associations ont connu une période de grande incertitude. L'année a été difficile, pour beaucoup d'entre elles qui ont dû suspendre leurs activités. Aussi c'est avec un grand plaisir que nous voyons les associations du village qui, dans le respect des règles sanitaires, reprennent peu à peu leurs animations, pour en citer quelques-unes :

- Les activités culturelles et sportives du « *CESAM* »
- Les visites culturelles du « *ROSEAU* », ainsi que l'atelier « La Folie des Aiguilles »
- Les soirées écossaises du Jumelage « *CJMVM* »
- La bourse aux jouets, d'« *AINSI FONT* »
- L'animation Halloween de la « *BODEGA* »
- La soirée à thème de « *FETES ET LOISIRS* »
- Les randos dominicales d'« *AULNAY-RANDO* »
- L'atelier peinture des « *3A* »

Excusez-moi si j'oublie d'en citer. Ces associations-ci sont celles que je connais le mieux, pour certaines depuis leur création.

Les confinements ont montré à quel point toutes les associations sont importantes dans la vie du village, aussi je souhaite vivement à chacune de repartir sur de bonnes bases, toujours motivées et dans la sérénité.

*Joëlle*

La parution d'un nouveau numéro de « La feuille d'Aulne » ayant été annoncée en réunion « Vie locale » le 7 juin 2021, les associations avaient été sollicitées pour envoyer leur contribution. Hélas, rien n'a été fait par la municipalité.

Nous publions donc dans les pages qui suivent les textes mis à jour du Roseau, du Comité de Jumelage, d'Ainsi Font et d'Aulnay-Rando. Nous avons également joint un article de l'APSMVM (Association pour la Protection des Sites de Maule et de la Vallée de la Mauldre), qui est considérée comme persona non grata par le maire. Enfin, vous trouverez ci-dessous le tableau des subventions (valeurs extraites des budgets prévisionnels)

**Bien sûr, si d'autres associations souhaitent profiter de nos colonnes, elles sont les bienvenues.**

Objet	Nom de l'organisme	2019	2020	2021
Subvention de fonctionnement	ASSO AINSI FONT	1100,00	400,00	700,00
Subvention de fonctionnement	ASSO ANCIENS COMBATTANTS U.N.C.	150,00	200,00	200,00
Subvention de fonctionnement	ASSO APPVPA Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles	630,00		644,00
Subvention de fonctionnement	ASSO ASS. DEVELOPPEMENT EMPLOI	1603,84	1603,84	1368,00
Subvention de fonctionnement	ASSO ASSOC ARTISTIQUE 3A	400,00	500,00	
Subvention de fonctionnement	ASSO AULNAYRANDO	500,00	300,00	200,00
Subvention de fonctionnement	ASSO BODEGA (LA)	2800,00	1500,00	1500,00
<b>Subvention exceptionnelle de fonctionnement</b>			<b>300,00</b>	
Subvention de fonctionnement	ASSO camaieu	6000,00	5684,00	5965,00
Subvention de fonctionnement	ASSO CESAM	4800,00	5500,00	5500,00
<b>Subvention exceptionnelle de fonctionnement</b>		<b>700,00</b>	<b>1000,00</b>	
Subvention de fonctionnement	ASSO COMITE JUMELAGE MAULE VALLEE MAULDRE	400,00	250,00	200,00
Subvention de fonctionnement	ASSO FETES ET LOISIRS	2800,00	2500,00	2500,00
<b>Subvention exceptionnelle de fonctionnement</b>		<b>1300,00</b>	<b>600,00</b>	
Subvention de fonctionnement	ASSO LE ROSEAU	500,00	300,00	200,00
<b>Subvention exceptionnelle de fonctionnement</b>		<b>500,00</b>		
Subvention de fonctionnement	ASSO PETANQUE A.S.	400,00	600,00	200,00
<b>Subvention exceptionnelle de fonctionnement</b>		<b>800,00</b>	<b>400,00</b>	
Subvention de fonctionnement	ASSO USEP ASSOCIATION SPORTIVE	300,00	300,00	300,00
Subvention de fonctionnement	CROIX ROUGE FRANÇAISE	300,00		600,00
Subvention de fonctionnement	SOUVENIR FRANÇAIS	50,00	50,00	100,00

**Restons à l'écoute avec « *Quoi de Neuf ?* »**

Ce bulletin, comme les précédents, n'est pas celui de la municipalité, Vous pouvez nous joindre pour nous transmettre vos remarques ou un article à publier :

[quoideneuf@mailo.com](mailto:quoideneuf@mailo.com)

**07 79 17 68 82**

Bienvenue par avance !



# Comité de Jumelage de Maule et de la Vallée de la Mauldre

Un jumelage actif depuis 29 ans...

Maule, Aulnay sur Mauldre et tous leurs habitants (donc vous aussi !) sont jumelés avec Carnoustie en Ecosse, là où une branche des barons de Maule s'est installée il y a des siècles.

Et même si vous ne parlez pas anglais, rien ne vous empêche de participer à nos nombreuses activités.

Le Comité propose généralement une soirée pour fêter le célèbre poète écossais Robert BURNS, que ce soit en Ecosse ou à Maule une année sur deux ; une soirée d'initiation aux danses écossaises toujours très prisée ; un séjour en Ecosse ou un séjour commun avec nos amis Ecossais en France ou en Europe, ; un week-end partagé avec nos partenaires de l'InterJumelages ; une randonnée pédestre avec le club Aulnay Rando dans la vallée de la Mauldre.

Et puis nos soirées cinéma écossais et St Andrew de novembre permettront de retrouver nos adhérents ainsi que sur notre stand du marché de Noël en décembre, à Maule et à Aulnay.

En 2020, les activités ont malheureusement été interrompues par la COVID19, et nous n'avons pu participer qu'au Burns Supper à Carnoustie fin janvier et au 35ème anniversaire du jumelage de St Germain avec la ville écossaise d'Ayr dans le cadre de notre coopération InterJumelages.

Pour 2021, une participation aux fêtes franco-écossaises d'Aubigny sur Nère en juillet, et une soirée festive InterJumelages en octobre ont été proposées pour compléter le schéma de nos activités récurrentes.

Alors, laissez-vous tenter et rejoignez-nous, toutes les informations utiles figurent sur notre plaquette disponible en mairie.

Président : Patrice ROUHAULT : 06-03-41-60-24

Secrétaire : Dominique LE FLAHEC : 06-81-13-72-04

Adhésion individuelle : 14 € - Adhésion famille : 35 € - Adhésion association : 42 €

Adresse postale : CJMVM, Mairie de Maule, 78580 MAULE

Adresses courriel : Président : [prouhault@neuf.fr](mailto:prouhault@neuf.fr) ou [cjvmv.association@gmail.com](mailto:cjvmv.association@gmail.com)

Secrétariat : [cjvmv.secretariat@gmail.com](mailto:cjvmv.secretariat@gmail.com)

Site Internet : <https://cjvmv.fr>



Contacts

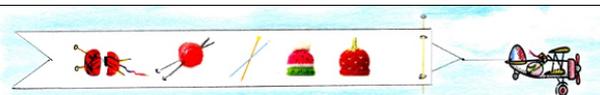
Visites : 01 30 90 89 98

Tricot : 06 64 15 23 61

Facebook : <https://www.facebook.com/Association-Le-Roseau-Aulnay-sur-Mauldre-358264834873389>

## Visites guidées 2021 : musées, expositions, monuments ou quartiers

« Musée de la Batellerie » à Conflans Ste Honorine Le Parc et le Cellier Visite matin avec guide	vendredi 24 septembre 2021 <b>ANNULE</b>
« Domaine Vallée aux Loups » à Chatenay-Malabry (92) Visite domaine et maison Chateaubriand	samedi 9 octobre 2021 <b>FAIT</b>
Matin « Maison atelier du peintre FOUJITA » à Villiers Le Bâcle (91) Après-midi « Maison atelier de Raymond Devos »	vendredi 19 novembre 2021 <b>MAINTENU</b>



### « La Folie des Aiguilles »

Tricot – Crochet – Broderie

Opération « Petits Bonnets » pour l'Association des « Petits Frères des Pauvres »

L'atelier a repris le lundi tous les 15 jours, à la Maison des Associations

Prochaines séances : 8, 22 novembre et 6 décembre 2021 de 14h à 17h





C'est avec beaucoup d'enthousiasme que les membres de l'association AINSI FONT ont renoué avec leur manifestation culte, au mois d'octobre, la bourse aux jouets.

Celle-ci, comme à son habitude, a attiré de nombreux déposants, séduits par la prise en charge totale des jouets destinés à la vente et de nombreux clients attirés par les bonnes affaires et les petites pépites à dénicher parmi les 5000 jouets



proposés à la vente le samedi 16 octobre.

Dans une ambiance joyeuse et sympathique, la bourse s'est déroulée à merveille ; seul petit bémol hélas, le passe sanitaire obligatoire a freiné ou empêché certains acheteurs habituels.

Sitôt la bourse aux jouets terminée, l'association AINSI FONT a organisé sa fête d'Halloween, destinée aux petits loulous gardés par les assistantes maternelles de l'association, Christine, Gaëlle, et Myriam.

Les enfants transformés en sorcières, fantômes, et autres monstres sont donc sortis de leur cachette, et ont affronté la créature du parc venue à leur rencontre pour leur offrir des bonbons. Même pas peur, nos courageux petits monstres ont dérobé leur butin, et ont ramassé de jolies feuilles et autres trésors en trophée.



Quelle belle matinée mémorable !

Info à retenir également, l'association, conjointement avec la mairie, invite les petits et les maternelles à un spectacle de marionnettes participatif, THE SOURIS SHOW, le 16 décembre 2021, en matinée. Plus de précisions à venir.

Pour finir, le passage du Père Noël aura lieu un dimanche de décembre, date à déterminer très bientôt.

L'association vous souhaite d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année.

*Myriam*



### APSMVM Connaissez-vous ?

L'Association pour la Protection des Sites de Maule et de la Vallée de la Mauldre (APSMVM) créée en 1970 ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou religieuse.

Elle est force de propositions pour les communes de la vallée de la Mauldre dont Aulnay.

Ses buts :

- Préserver et améliorer la qualité de vie dans la vallée
- Observer les évolutions des PLU, PLUi, SDRIF, SCOT, PPRI...
- Souligner les aberrations et en informer les concitoyens de la vallée
- Répondre aux enquêtes publiques, participer aux forums et à toutes les actions dans les communes environnantes

En 2021, plusieurs dossiers en cours ont abouti favorablement pour les associations de protection de l'environnement :

- \* MAULE – Parcelle AB37 – Suite aux procès gagnés avec la collaboration de la Mairie de Maule, cette parcelle située le long de la Mauldre à proximité d'Aulnay a été remise en son état d'origine.
- \* SAULX MARCHAIS – Parcelle 2A n°67 « La Beauve de Marcq » - Suite aux procès gagnés avec la collaboration de la Mairie de Saulx Marchais , les propriétaires de cette parcelle ont tout remis en état après 7 ans de procédure.
- \* THOIRY – Projet d'apport de 400 000 m3 de déblais issus des travaux du Grand Paris – Renoncement officiel de la Société gérante du Zoo de Thoiry de réaliser le projet avec la collaboration de la Mairie d'Autouillet

Si vous souhaitez que nous poursuivions nos actions pour le bien-être dans la vallée, vous pouvez nous rejoindre.

Président : Michel CONTET

Vice-Président : Pierre VASSEUR

Secrétaire : Jean François BOISNARD

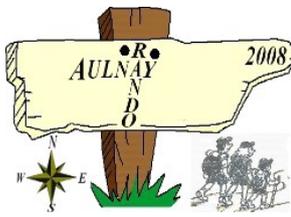
Trésorier : Jean Pierre CHAUVIN

Adhésion : 10 € par an

Adresse postale : APSMVM Mairie de Maule 78580 MAULE

Courriel : [protectionsitesmaule@gmail.com](mailto:protectionsitesmaule@gmail.com)

Site internet : <http://apsmvm.canalblog.com>



## REPRISE DES ACTIVITES

Comme depuis de nombreuses années, Aulnay-Rando et le Comité de Jumelage se sont réunis pour une journée commune, façon COVID. En effet, notre activité s'est résumée en la réalisation d'une randonnée dans les environs de notre village, sans pique-nique et sans visite culturelle.

Néanmoins, 28 participants se sont retrouvés sur la place de la mairie pour participer à cette randonnée dans le respect des règles sanitaires. Pour commencer, nous crapahutons jusqu'au Val d'Aulnay pour rejoindre la Mare Malaise puis Velannes. Ensuite, nous abordons un petit sentier en forêt pour rejoindre le Bois Lourdet en direction d'Epône et redescendre jusqu'à La Falaise, puis les lieudits des Froids Vents et des Clapiers pour regagner le Val d'Aulnay jusqu'au lavoir et retour au centre village.

D'autre part, le 3 octobre 2021, nous avons réitéré notre journée dite « journée des adhérents » afin de faciliter l'intégration des nouveaux licenciés dans le groupe. C'est autour des spécialités culinaires réalisées par les participants que nous avons eu une pensée pour Alice MENGUAL qui nous accueillait chez elle avec son mari Yves. Il a été décidé que cet évènement s'appellerait désormais la « Journée Alice MENGUAL ».

Depuis début septembre, les randonnées hebdomadaires du dimanche matin ont repris, n'hésitez pas à venir essayer si le cœur vous en dit. Celles du jeudi après-midi devraient recommencer courant novembre

Contact : 06 82 42 88 44



Marie-Noëlle

## FACE AU COUT DE L'ENERGIE

Le coût de l'énergie augmente alors que la saison du chauffage approche.

Je voulais partager avec vous quelques idées que j'applique régulièrement. Comme je suis « tout électrique », c'est surtout de cette énergie que je vais parler.

Bien sûr, il y a d'abord un effort à accomplir pour réduire sa consommation : isolation, panneaux solaires, boîtier d'effacement diffus (voir Qd9 N° 26), etc. Mais là, il s'agit du choix du fournisseur et du contrat.

Vous pouvez changer de fournisseur d'électricité ou de gaz autant de fois que vous le souhaitez. Vous pouvez choisir deux fournisseurs différents pour le gaz et l'électricité. Vous pouvez également revenir chez votre ancien fournisseur. Il n'y a pas de période minimum d'engagement.

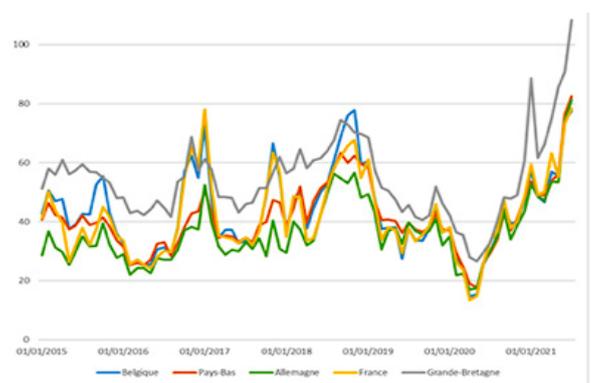
C'est complètement transparent (aucune coupure) et gratuit. Tout peut se faire en ligne ou par téléphone. Mais comment choisir la meilleure offre ? Pour cela, il faut connaître votre consommation annuelle et la puissance installée.

De nombreux comparateurs existent, mais celui, officiel, du médiateur national de l'énergie est à recommander : <https://comparateur-offres.energie-info.fr/compte/profil?profil=particulier>

L'UFC « Que Choisir » organise également tous les 2 ans des enchères inversées auprès de tous les fournisseurs (gaz et électricité) : il s'agit de l'opération « Energie moins chère ensemble ». Il n'est pas obligatoire d'être abonné pour y participer (on paie alors une petite contribution) Mais, devant l'explosion des tarifs actuels, l'UFC a remis à 2022 cette opération qui avait rassemblé en 2021 plus de 210 000 inscrits.

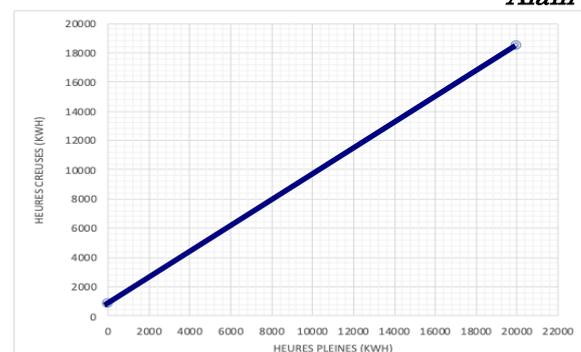
D'ailleurs, plusieurs fournisseurs alternatifs refusent désormais de nouveaux abonnés.

Maintenant, comment choisir entre un tarif classique et



un tarif heures pleines/heures creuses ? Il faut faire très attention.

Naïvement, j'avais pensé qu'étant « tout électrique », le double tarif serait plus avantageux pour moi... Et bien, j'avais tout faux, car en hiver, c'est surtout le jour que je chauffe, au prix fort, et malgré 40 % de consommation nocturne, je ne compense pas le surcoût de l'abonnement. Voici un diagramme qui permet de savoir quel est le contrat le plus intéressant (base = tarifs Vattenfall pour 15 kVA) : on porte en abscisses (axe horizontal) la consommation de jour et en ordonnées (axe vertical) la consommation de nuit. Le tarif HP/HC n'est alors intéressant que si le point obtenu est au-dessus de la droite bleue.



Alain

## QUARTIER : BOULEVARD DE LA FALAISE

**Le contexte** : Le 6 août 2021, les habitants d'Aulnay ont vu apparaître des plots blancs tout le long du trottoir pour (selon nos sources via les réseaux sociaux de «Tu es d'Aulnay sur Mauldre» via Facebook) créer une zone de rencontre, de façon EXPÉRIMENTALE. La rue de la Falaise était donc vouée à devenir une zone de rencontre (limitant la vitesse en entrée de village à 20 km/h). Ensuite un arrêté d'interdiction de stationnement sur toute la rue de la Falaise a été pris par le Maire et les usagers de cette rue ont vu apparaître des bandes jaunes au sol pour interdire le stationnement, le tout de façon toujours EXPÉRIMENTALE.

**La réunion** : Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, devant le manque d'information, même des réseaux sociaux, **31 habitants** de la rue de la Falaise ont signé un courrier collectif (et non une pétition comme le bruit a semblé courir) demandant une réunion avec M. le Maire pour :

- faire le bilan des travaux expérimentaux faits,
- échanger sur les solutions proposées afin que les travaux correspondent aux besoins des concitoyens de la rue de la Falaise.

M. le Maire a uniquement convié les habitants de la rue de la Falaise (il est vrai que les travaux n'impactent pas le village et le reste des Aulnaysiens !) le 25 octobre 2021 à 20 h 30 à la salle polyvalente. **28 habitants** de la rue de la Falaise, 2 élus de l'opposition (M. Philippe Le Pêcheur et Mme Claire Soubrié), M. le Maire Jean-Christophe Charbit et la fille de ce dernier se sont présentés à cette réunion.

*A noter l'absence des élus de sa majorité, dont les membres de la commission en charge de ces travaux de voirie. Peut-être n'avaient ils pas été conviés à cette réunion importante ?*

M. Charbit a commencé par un long monologue rappelant les travaux qu'il avait initiés dans le village depuis qu'il était maire. Il a expliqué qu'il y avait eu 5 ans de pédagogie et que maintenant il était nécessaire d'agir.

Il a commencé ensuite à expliquer la raison de son projet sur la rue de la Falaise :

- L'objectif principal : la sécurisation des personnes et l'embellissement des voies.
- Depuis 2017, certains autres quartiers ont été améliorés et sécurisés, c'est donc au tour de la rue de la Falaise.
- Certaines habitations ont un trottoir trop petit ; quand les riverains sortent de chez eux, ils ne sont plus en sécurité.

Un échange animé s'ouvre entre les habitants et M. Le Maire Rappelant que le maire a bien précisé qu'il d'agit d'un processus expérimental, les riverains lui ont demandé s'il était prêt à entendre et à écouter le retour d'expérience des habitants. Ils ont fait état :

- du manque criant de communication sur ce projet structurant. ;
- du manque de visibilité à l'entrée de la rue au niveau de l'église qui fait que beaucoup de véhicules se retrouvent face à face avec un gros risque de choc frontal ;
- que les véhicules se trouvent au milieu du stop pour aller vers Maule avec parfois un véhicule arrivant avec sa priorité en face au dernier moment (dans un sens comme dans l'autre, il n'y a aucune visibilité) ;
- que la « zone de rencontre » avec un sens de priorité est trop longue et il arrive très régulièrement que les véhicules se trouvent en difficulté devant reculer ou endommager leur véhicule avec les plots ou se glisser dans les entrées privées ;
- que la vitesse n'a pas été réduite, au contraire, les véhicules accélèrent pour laisser passer les autres véhicules arrivant en face. La suppression des 2 emplacements publics à l'entrée de la rue permet même aux véhicules de prendre plus de vitesse en raison d'une meilleure visibilité. Pas d'obstacle = accélération.
- Certains habitants ont des difficultés pour rentrer ou sortir de chez eux avec ces nouveaux plots.



- La circulation est difficile aux heures de pointe et notamment les jours d'école.

M. le Maire apporte les réponses suivantes :

- Le dispositif actuel avec les potelets est un dispositif expérimental, les potelets sont provisoires, ils sont là pour montrer la taille du futur trottoir, et seront enlevés par la suite.
- Les trottoirs doivent être réservés aux piétons, pas de stationnement de voitures. Un travail avec la gendarmerie est en cours pour que ces derniers fassent des contrôles.
- D'autres rues ont été également diagnostiquées comme dangereuses à cause de la vitesse des voitures et/ou un stationnement gênant, des aménagements y seront également faits : route de Bazemont, rue du Val et rue de Maule.
- Ce projet de longue zone de rencontre s'explique par les distances de freinage/vitesse des voitures.

Certains habitants de la rue de la Falaise ont rappelé différentes difficultés remontées depuis de nombreuses années qu'il serait nécessaire de traiter en même temps que ces travaux dans la rue :

- La nécessité de poser un miroir à la sortie du porche du 1 rue de la Falaise.
- Les inondations à chaque pluie un peu soutenue des habitations du 1 rue de la Falaise.

Il a été demandé à M. le Maire de réfléchir sur un dossier complet pour traiter toutes les problématiques de la rue de la Falaise.

**En conclusion :**

**De M. le Maire :**

Ceci est une zone d'expérimentation, c'est trop tôt pour savoir si cela fonctionne ou pas, la majorité des habitants sont a priori d'accord pour l'agrandissement du trottoir. Malgré les contestations des habitants de la rue de la Falaise, M. le Maire explique qu'il mettra la zone à 20 km/h avec contrôle de la gendarmerie. L'aspect de l'embellissement de la chaussée est également un point très important pour M. le Maire. La CU finance le trottoir, la commune financera l'embellissement.

Les stationnements sont à l'étude. Des élus s'opposent à la création de places comme celles du village de la Falaise.

**Des riverains :**

L'élargissement du trottoir n'est pas une mauvaise idée, mais il faut régler le souci de la vitesse, trouver une solution pour les stationnements qui ont été supprimés (en milieu rural le déplacement en voiture est vital, donc chaque foyer possède une ou plusieurs voitures), et enfin ne pas mettre tout ou partie de la rue en zone de rencontre avec limitation de vitesse à 20 km/h inapplicable dans les faits, les contrôles de gendarmerie n'étant pas une solution adaptée et pérenne.

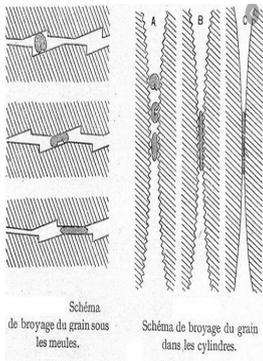
*Céline et des habitants de la rue de la Falaise*

## LE MOULIN DES BRISSETTES

Un moulin à drap appartenant à Pierre Le Joindre existait en 1551, mais il fut démoli pendant les guerres de religion. Il était situé au lieu-dit Launay, tenant d'un côté au Près Dieu, d'autre côté à la rivière, d'un bout Pierre de Besoncelles, d'autre bout au chemin.

### Le moulin à farine

D'après Edmond Bories, dans son livre « Histoire du canton de Meulan », le seigneur de La Falaise demanda le 22 avril 1699 au Chapitre de l'église Notre-Dame-de-Paris l'autorisation de construire un moulin à farine sur la Mauldre. L'autorisation est obtenue. Le moulin sera construit à proximité de La Falaise sur la paroisse d'Aulnay.



Le moulin est loué au XVIII<sup>e</sup> siècle à Pierre Brisset, puis à ses descendants. Le nom du moulin se féminise : il devient le « moulin des Brissettes ».

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le moulin reste dans la même famille.

Jacques Pierre Cheval (1794-1883) y est meunier en 1836 (c'est le gendre d'Etienne Croiset, meunier au moulin des Mille-Soupes). En 1841, il partage la charge avec son gendre Charles Alexandre Héloin (1818-1870) puis en 1846, c'est son fils Charles Cheval (1825-1883) qui prend le relais. Celui-ci y restera jusqu'en 1881. A son tour, son gendre Edmond François Barbier (1857-1942) est le meunier des Brissettes. Celui-ci, ami du progrès, détruit les meules en pierre pour les remplacer par des cylindres en acier Bosshard-Ulher. Le moulin est également équipé d'une machine à vapeur Boudier avec générateurs de la force de 25 chevaux. La production est de 10 à 20 sacs de farine par jour, dont la vente se fait à Saint-Germain, à Mantes ou à Paris.

Barbier revend le moulin au début du XX<sup>e</sup> siècle et s'installe comme entrepreneur de transports dans le XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

### La cuivrerie Barthélémy

Le 17 octobre 1905, Mr. Barthélémy, propriétaire de l'ancien moulin, obtient l'autorisation d'exploiter une fonderie de cuivre. Les travaux sont terminés en 1906.

Georges Barthélémy, né à Périgueux en 1864, fabricant de cuivrerie, dirige une manufacture d'articles essentiellement destinés pour la carrosserie automobile et le bâtiment (ferrures de capotes, baguettes, charnières, verrous de capots, bouts de brancards, loqueteaux, espagnolettes et autres frettes à chapeaux). L'usine occupe une quinzaine d'ouvriers : mouleur, polisseur, ajusteur, mécanicien dont plusieurs sont domiciliés aux Près-Dieu sur la commune de Nézel.

Emile Beauvils (1896-1972) y est mouleur en 1911, Roger Cretté ajusteur en 1921, Raymond Ferrant polisseur en 1921. Charles Silbermann est le directeur de production en 1911 avant de passer chez Larnaude. Marcel Sperry en est l'ingénieur en 1926 avant d'épouser la fille du patron.

En 1919, l'entreprise expose sa production au Salon de l'automobile au Grand Palais à Paris.

Après le décès de Georges Barthélémy, le 10 mai 1931 à Aulnay, que devient l'entreprise ?

Marcel Sperry, toujours domicilié aux Brissettes en 1936, travaille pour l'entreprise « SU-GA » société qui produit des postes de radio TSF rue Ligner à Paris.



### La CECA

Durant la guerre, les allemands l'auraient utilisée comme fabrique de préservatifs.

Au lendemain de la guerre, c'est la société SONAL qui occupe les lieux. Elle est spécialisée dans les peintures.

Vers 1958, la société CECA y fabrique des colles et des spécialités colloïdales. On y voit souvent les camions citernes chargés de térébenthine en provenance des Landes sans doute de l'usine CECA de Parentis-en-Born.

Le 5 juin 1991, un feu se déclare dans les ateliers de la CECA. Des dégâts importants sont à déplorer. D'importants travaux sont alors entrepris. Le 25 septembre 1991, la cheminée, ébranlée par le sinistre, est détruite. La vieille dame en brique de 26 mètres de hauteur avait 155 ans d'après l'article du journal (nb : peu probable car cela suppose qu'elle aurait été édiflée en 1836). Ces travaux permettent une modernisation de l'usine.

Par suite de fusions multiples, l'usine change plusieurs fois de nom : ATO FINDLEY puis finalement BOSTIK. Elle ferme définitivement ses portes fin 2003. Quatre ans plus tard, le site accueille « Les déménageurs de la Mauldre » ainsi que plusieurs petites entreprises au sein d'une ZAC.



## HARALD A LA DENT BLEUE

1997, Toronto, Canada. Deux ingénieurs sont en pleine discussion autour d'un verre. En ce moment, ils travaillent d'arrache-pied sur un gros projet, mais ils n'arrivent pas à lui trouver un nom satisfaisant...



C'est bien dommage, car leur invention va révolutionner le monde technologique : elle permet à des appareils différents de communiquer entre eux !

Ils ont bien organisé des sessions de "naming", pour trouver le nom du produit, mais elles n'aboutissent qu'à des propositions très techniques, comme "RadioWire" ou "PAN, Personal Area Network". Pas très vendeur...

Au détour de la conversation, ces mordus de technologie en viennent à parler de leur autre passion : l'Histoire. L'un d'eux a tout juste fini un livre sur les Vikings, et un roi danois a particulièrement retenu son attention. Ce dernier a réussi l'exploit de réconcilier les tribus ennemies des royaumes du Danemark et de Norvège au 10e siècle.

En plus de son formidable talent de diplomate, ce roi avait une seconde particularité qui le distinguait des autres... Il souffrait d'un petit problème de dentition qui lui valut le surnom d'Harald Blåtand, littéralement Harald à la dent bleue ("bla"-bleu ; "tand"-dent) !

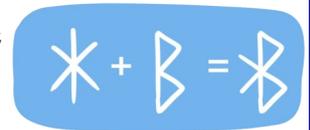
Génial ce nom, se disent-ils. Ils se mettent alors à l'utiliser comme nom de code pour leur projet en interne. Bien vite, ils réalisent que ce nom, d'abord donné comme une blague, coche toutes les cases d'un bon nom en marketing.

Comme Harald, qui unissait les gens, leur produit "connecte" différents appareils entre eux. Et surtout, sa traduction anglaise sonne bien, il est donc facile à mémoriser... le **Bluetooth** est né !

Même le logo est directement inspiré de ce roi du 10e siècle : ce sont ses initiales H + B en alphabet runique !



Représentation d'Harald Blåtand, 16<sup>e</sup> siècle, peinture murale, Cathédrale de Roskilde, Danemark, photo : Orfius



Sources :

@Economitips : [http://newsletters.artips.fr/Economitips/Bluetooth\\_Invention](http://newsletters.artips.fr/Economitips/Bluetooth_Invention)

@France Culture : <https://www.franceculture.fr/histoire/a-lorigine-du-bluetooth-un-roi-viking-du-xe-siecle>

*Martine*

## BRIOCHE TRESSEE

Ingrédients (pour 12 personnes) :

200 ml de lait  
1 cuiller à café de sel  
500 g de farine  
80 g de beurre  
3 œufs (dont 1 pour dorer)  
80 g de sucre  
20 g de levure fraîche ou 8 g de levure boulangère déshydratée

- Dans un saladier, battez les œufs, le lait, le sucre et le sel puis versez la farine et enfin la levure. Mélangez bien au robot pétrisseur pendant 7 minutes à vitesse lente (vitesse 1) + 5 à 7 minutes à vitesse 2. Si vous pétrissez à la main, comptez une vingtaine de minutes de pétrissage actif.
- Incorporez ensuite le beurre mou coupé en morceaux et pétrissez lentement (environ 7 minutes au robot pétrisseur) jusqu'à obtention d'une pâte souple et homogène. Arrêtez de pétrir dès que le beurre est bien incorporé, n'allez pas plus loin au risque de trop chauffer le beurre et de vous retrouver alors avec une brioche compacte.
- La pâte doit être très lisse, souple et élastique. Vous la trouvez collante ? Trop molle ? C'est normal ! Ne rajoutez surtout pas de farine car c'est ainsi qu'elle doit être (d'autant plus si elle contient beaucoup de beurre). Plus une pâte est collante, plus la brioche sera aérée, filante et fondante.

- Laissez lever à l'abri des courants d'air pendant 1 h 30 à 2 heures minimum en pensant à dégazer la pâte une fois durant la levée. L'idéal : 30 minutes à température ambiante + 1 h 30 ou plus (une nuit dans l'idéal et là vos brioches seront au top) au frais dans un saladier filmé ou recouvert d'un couvercle hermétique.



- Une longue pousse permet à la pâte de bien se développer et le fait de la garder au frais permet un meilleur façonnage puisque la pâte ne sera plus ou pratiquement plus collante (vous devez vous servir de la farine uniquement pour le plan de travail).
- Quand la levée est terminée, rompez la pâte avec le poing pour chasser l'air, étalez-la, pliez-la, puis façonnez votre ou vos brioches (ou pains au lait). Normalement cette quantité est pour 2 brioches ou environ 16 pains au lait. Laissez pousser à nouveau à couvert dans un endroit tiède, pendant 45 minutes à 1 heure selon la température de la pièce. Dorez à l'œuf entier, parsemez de sucre en grains (ou laissez-la nature) et faites cuire environ 25-30 minutes à 180 °C (thermostat 6) ou 10 à 15 minutes pour les petites pièces

**Conseils gourmands :** Cette recette étant une base, il est donc tout à fait possible (et même recommandé) d'y ajouter un parfum (vanille, zestes de citron, orange, fleur d'oranger...) et/ou des fruits secs, pépites de chocolat, etc.

Source : <https://cuisine.journaldesfemmes.fr/recette/337408-brioche-tressee-de-mon-enfance>

*Karin*